

RÈGLEMENT DE LA COURSE & DU CHALLENGE INTER-ENTREPRISES 11 MAI 2025

Deux distances proposées :

10 km - Qualificatif FFA & 5 km

- ❶ Départ des courses (devant le Castillet) : 8h30 pour le 5 km - 9h 30 pour le 10 km
- ❷ Les droits d'inscription sont fixés :
 - 10 km : 12 € & 10 € pour les licenciés FFA (règle FFA pour toutes les courses label)
 - 5 km : 8 €

(toute équipe de + de 10 personnes = 1 dossard offert)
Les inscriptions de groupe se font également via ats-sport.com
- ❸ Le certificat médical n'est plus obligatoire. Cependant les coureurs non licenciés doivent impérativement se rendre sur ce lien https://pps.athle.fr/users/sign_up et créer leurs parcours prévention santé.
- ❹ Inscriptions en ligne via ats-sport.com et sur place le samedi de 14h à 18h (dans la mesure des dossards disponibles).
- ❺ Récompense scratch et premier de chaque catégorie pour le 10 km. Récompense des trois premiers de la course pour le 5 km.
- ❻ Les **3 groupes (clubs, entreprises...) les plus importants seront récompensés.**
- ❼ Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement pour la compétition. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols et/ou dégradations.
- ❽ En cas de force majeure ou de circonstances mettant en jeu la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.
- ❾ Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur et ses ayants droits tels que les médias ou partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière.

Sauf spécificités indiquées dans le présent règlement, les règles de La FFA s'appliquent.